

ATELIER 1 B: LE CANADA ET LE CONSEIL DE SÉCURITÉ : SANCTIONS ET INTERVENTIONS

1. Les problèmes liés aux sanctions et aux interventions dans le cadre du Conseil de Sécurité et l'attitude du Canada

Bien qu'il se réunisse presque quotidiennement de façon informelle, le Conseil de Sécurité des Nations unies ne prend des décisions qui seront soumises à l'ensemble des membres de l'organisation que lors des réunions officielles, beaucoup moins fréquentes. Une des tâches principales du Conseil de Sécurité est l'élaboration des politiques de sanctions et les décisions d'intervention face aux pays qui ne se conforment pas à la Charte des Nations unies.

Les politiques actuelles du Conseil de Sécurité en matière de sanctions et d'interventions sont rarement couronnées de succès. Les participants ont fait remarquer que les actions du Conseil, qu'il s'agisse de sanction ou d'intervention, ont parfois pour conséquences immédiates de pénaliser les populations civiles et de renforcer le pouvoir des gouvernements contre qui ces mesures sont dirigées. Bon nombre de participants ont cité, à cet égard, le cas de l'Irak. De plus, ils déplorent le manque de ressources affectées à la mise en oeuvre de telles actions. Toutefois, malgré les nombreux problèmes que pose actuellement ce type de mesure, tous les participants s'entendent sur l'impossibilité de renoncer à ces moyens.

Les sanctions et interventions adoptées au Conseil de Sécurité dans les dernières années ne semblent pas correspondre aux nouveaux paramètres de la sécurité internationale. Bien des participants ont insisté sur le fait que la plupart des conflits se déroulant dans le monde depuis 1989 sont des conflits intraétatiques. L'ONU ne semble pas s'être complètement adapté à cette nouvelle réalité, ce qui pourrait expliquer, en grande partie, l'inefficacité des interventions menées, au cours des dernières années dans le cadre de cette organisation.